

*Programme
d'éducation*

2017-2018

Table des matières

❖	Modalités de fonctionnement	3 et 4
❖	Description des cours	
	1. La déléguée sociale, le délégué social	6
	2. L'harcèlement psychologique: Prévention et indemnisation	6
	3. S'outiller pour la résolution de conflits	6
	4. Introduction en santé et sécurité au travail	7
	5. Le travail syndical en prévention	7
	6. Enquête d'accident	8
	7. Réclamation à la CNESST	8
	8. Contestation à la CNESST	8
	9. Prévenir l'épuisement professionnel	9
	10. Journée de réflexion	10
	11. Initiation à la vie syndicale	11
	12. Négociation collective	11
	13. Dossier de grief	12
	14. La déléguée syndicale, le délégué syndical	12
	15. La prévention du suicide: L'action syndicale en milieu de travail	13
	16. Intro aux mécanismes de l'assurance emploi	13
	17. Suivi de jurisprudence du TAT	14
	18. Négocier le RRFS-FTQ	15
	19. Comprendre pour agir en assurances collectives	16
❖	Activités spéciales	17
❖	Autres programmes et nos coordonnées	18
❖	Formulaire d'inscription	19

Modalités de fonctionnement du programme régulier



INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription doivent être signés par un dirigeant ou une dirigeante de la section locale ou du syndicat et doivent nous parvenir accompagnés d'un chèque libellé à l'ordre de Fonds d'Éducation CROCA au moins 10 jours, avant le début de la session.



FRAIS D'INSCRIPTION

Les tarifs varient selon la durée des cours et sont inscrits à la fin de la description de ceux-ci. Ces tarifs s'appliquent aux sections locales affiliées au Conseil régional FTQ. Ils sont du double pour les sections locales non affiliées au Conseil régional FTQ.



ANNULATION

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables à moins d'un avis écrit d'annulation au moins deux semaines avant le début du cours.



AVIS DE CONFIRMATION

Chaque personne est avisée par écrit de la confirmation de son inscription, de même que du lieu et des heures où se tiennent la session.

Modalités de fonctionnement du programme régulier (Suite)



CERTIFICAT

Chaque personne reçoit une attestation de cours lorsque la formation est complétée.



REMBOURSEMENT DE SALAIRE

Le Conseil régional FTQ rembourse les salaires perdus par les participants et les participantes pour les cours en santé et sécurité **SEULEMENT** (Introduction en santé-sécurité, Le travail syndical en prévention, Enquête d'accident, Réclamation à la CNESST, Contestation à la CNESST, alerte aux décibels et Prévenir l'épuisement professionnel). Les remboursements parviennent alors aux sections locales et non aux individus. Pour tous les autres cours, les salaires perdus sont aux frais des participants.



HORAIRE

Tous les cours se donnent de 8h30 à 16h30 sauf lorsqu'il y a la mention "soir", dans ces cas, la session a lieu de 19h à 22h.

**Service de l'éducation du
Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches**
5000, boulevard des gradins, bureau 120
Québec (Qc) G2J 1N3
Téléphone: (418) 622-4941 Télécopieur: (418) 623-9932
Courriel: secretariatcrqca@videotron.ca
Responsable du service: Richard St-Onge

*Description
des cours*

2017-2018

1

La déléguée sociale, le délégué social

Ce programme de formation syndicale prépare les déléguées et les délégués syndicaux à soutenir les membres aux prises avec des problèmes d'ordre personnel, d'alcoolisme, toxicomanie, de santé mentale, etc., qui parfois sont reliés à leurs conditions de travail. On y apprend la relation d'aide et on découvre les ressources du milieu, l'action préventive et la nécessité de l'implantation d'un réseau syndical de déléguées et délégués sociaux dans nos milieux de travail.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **24, 25 et 26 octobre 2017**
20, 21 et 22 février 2018
22, 23 et 24 mai 2018

2

Harcèlement psychologique: Prévention et indemnisation

Ce cours vise à équiper les dirigeants syndicaux afin qu'ils puissent connaître les nouvelles dispositions de Loi sur les normes du travail et puissent s'approprier la démarche syndicale à mettre en place pour régler les cas d'harcèlement et pour les prévenir.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **20, 21 et 22 mars 2018**

3

S'outiller pour la résolution de conflits

Cette formation permet aux participantes et aux participants de se doter d'une démarche pour mieux comprendre les conflits afin d'intervenir en milieu de travail.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **30 et 31 mai 2018**

Santé et sécurité au travail

4

Introduction en santé-sécurité du travail

Avec comme point de départ de mieux comprendre la perception de nos membres à l'égard de leur santé et leur sécurité au travail, ce cours, d'une durée de trois jours, a pour objectif de s'initier à la santé et sécurité du travail. Par la prise de connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de connaissances minimales de nos principaux droits en ce domaine, le cours nous amène vers l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

Ce cours s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat. Il constitue un préalable à tous les autres cours en santé et sécurité du travail.

Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **10, 11 et 12 octobre 2017**
16, 17 et 18 janvier 2018

5

Le travail syndical en prévention

Cette formation de deux journées, qui suit la formation de base «Introduction à la santé et sécurité du travail» s'adresse principalement aux représentants et représentantes à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail. En plus d'examiner de façon précise le fonctionnement de ce comité, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention et différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus difficiles auxquels nous sommes souvent confrontés.

Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.

PRÉALABLE: Cours # 4

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **7 et 8 novembre 2017**
30 et 31 janvier 2018

Santé et sécurité au travail (suite)

6

Enquête d'accident

Ce cours permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête. On y apprend comment faire une enquête avec rigueur et méthodologie. De plus, on cerne les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation à la source.

Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.

PRÉALABLE: Cours #4 et #5 (préférablement)

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 90,00\$ section locale affiliée au CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 12 et 13 décembre 2017

7

Réclamation à la CNESST

Il permet de mieux intervenir lorsque des personnes victimes de lésions professionnelles soumettent une réclamation à la CNESST. On y étudie la loi, comment rédiger une réclamation, le processus général d'indemnisation, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CNESST.

Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.

PRÉALABLE: Cours #4

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 90,00\$ section locale affiliée au CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 13, 14 et 15 mars 2018

8

Contestation à la CNESST

Cette session permet aux formateurs et aux formatrices de s'approprier le contenu de ce cours. L'objectif général de cette session est de permettre aux participant(e)s de développer des habiletés afin de produire efficacement, et selon les règles générales établies, une contestation tant à la CNESST qu'au TAT, ainsi que de perfectionner notre démarche de représentation et de soutien d'une personne victime d'une lésion professionnelle. En plus de connaître certaines exigences relatives à l'administration de la preuve devant un tribunal administratif, les participant(e)s seront en mesure de mieux reconnaître son rôle local dans la préparation des dossiers de réparation des lésions professionnelles.

Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.

PRÉALABLE: Cours #4 et #7

Coût: 90,00\$ section locale affiliée au CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 4, 5 et 6 avril 2018

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Santé et sécurité au travail (suite)

9

Prévenir l'épuisement professionnel

Le cours de base donne une définition du phénomène et essaie d'en comprendre les manifestations et les causes. Il permet de définir les sources d'épuisement professionnel et tente d'analyser les aspects du travail qu'il faut changer pour améliorer la situation. Cette journée de réflexion aborde également les stratégies syndicales que l'on peut déployer dans nos milieux de travail pour contrer l'épuisement professionnel et sert à guider les participants et les participantes dans une démarche de prévention pour éviter que la situation se détériore.

Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 45,00\$ section locale affiliée au CRQCA
90,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 27 février 2018
5 juin 2018

Santé et sécurité du travail (suite)

10

Journée de réflexion – Santé mentale et organisation du travail: Quelles actions du conseiller syndical et de la conseillère syndicale?

Les atteintes à la santé mentale au travail sont souvent perçues comme l'expression d'une faiblesse individuelle de travailleurs et travailleuses fragiles. Cette perspective théorique mène au développement de stratégies de prévention individualisées comme des formations à la gestion du stress, à la gestion des émotions ou encore à l'installation de lignes téléphoniques fournies par l'employeur afin d'identifier anonymement auprès de professionnels un ou une collègue qui semblerait en situation de fragilité.

À l'opposé de cette vision, il existe dans l'organisation du travail de multiples facteurs contribuant à l'apparition de situations complexes qui mettent les travailleurs et travailleuses sous tension et favorisent l'apparition de ces nouveaux troubles. Pour se saisir de cette problématique contemporaine et développer des stratégies de prévention efficaces, axées sur l'organisation du travail et non sur les caractéristiques individuelles des personnes, il est nécessaire de considérer le travail réel des travailleurs et des travailleuses comme un objet d'analyse à part entière. Cette posture théorique nécessite de développer de nouvelles connaissances théoriques, mais aussi une perspective réflexive sur les pratiques de prévention existantes dans la structure actuelle.

Cette formation, qui s'adresse aux conseillers et conseillères, vise à développer des connaissances sur les atteintes à la santé mentale, les risques psychosociaux, les facteurs organisationnels de ces atteintes ainsi que sur la notion de travail et de son analyse. Aussi, les participants et participantes développeront des connaissances sur les actions à mettre en place pour favoriser l'identification et la transformation des situations qui mettent les travailleurs et travailleuses sous tension.

De plus, cette formation offrira la possibilité aux participants et participantes, par des discussions organisées en petits groupes de travail, de faire le point sur leurs pratiques actuelles, leurs limites et leurs leviers, afin de réfléchir aux perspectives de développement de pratiques prenant en compte les éléments théoriques proposés.

Heures: 8h30 à 16h00

Coût: Gratuit

Date: 1er mars 2018

Fonctions syndicales

11

Initiation à la vie syndicale

Ce cours s'adresse d'abord aux membres d'une section locale même si vous n'exercez pas de fonction élective. Il faut savoir que, sans membre, un syndicat n'existe pas. L'implication des personnes membres est donc primordiale. Du manque d'information et de formation découle souvent un affaiblissement de l'engagement dans la vie syndicale surtout dans le contexte des radios d'opinions.

Venez découvrir votre organisation, ses valeurs, son fonctionnement et le rôle important que vous avez à y jouer.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **45,00\$** section locale affiliée au
CRQCA
90,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **28 novembre 2017**

12

Négociation collective

Cette formation s'adresse aux membres qui participent au comité de négociation de leur syndicat. Elle permet de promouvoir le droit de négociation et d'association, d'impliquer les membres dans le processus de négociation collective, d'outiller les membres du comité de négociation à jouer un rôle actif et de les informer sur les diverses tendances ou pratiques de négociations. Ce cours vise également à légitimer les demandes syndicales.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **90,00\$** section locale affiliée au
CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **15, 16 et 17 novembre 2017**

Fonctions syndicales (suite)

13

Dossier de Grief

Cette formation s'adresse aux déléguées et aux délégués en chef et aux membres des comités de grief afin qu'ils constituent de bons dossiers d'enquête.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût : 90,00\$ section locale affiliée au
CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 25 et 26 octobre 2017

14

La déléguée syndicale, le délégué syndical

La déléguée et le délégué syndical doivent posséder les outils nécessaires pour effectuer un travail syndical avec compétence, conviction et efficacité. Ce programme de formation syndicale apporte les outils dont ils ont besoin pour mieux œuvrer syndicalement. On y apprend à connaître le mouvement syndical et les membres que nous représentons, à régler les problèmes immédiats en lien avec les ressources du syndicat et à se préoccuper de la défense des membres dans leurs droits.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: 90,00\$ section locale affiliée au
CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: 1, 2 et 3 novembre 2017
18, 19 et 20 avril 2018

Autres formations

15

La prévention du suicide: L'action syndicale en milieu de travail

Cette formation permet de soutenir les délégués sociaux, déléguées sociales et les militants syndicaux, militantes syndicales dans leurs interventions en matière de prévention du suicide. De sensibiliser les milieux de travail à l'impact d'agir en prévention du suicide et de favoriser l'action dans les milieux de travail.

Il est important de comprendre que cette formation **n'est pas** une thérapie, un groupe d'entraide, une formation pour devenir un spécialiste ou une formation pour aider les membres après le suicide d'un collègue.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût : **45,00\$** section locale affiliée au CRQCA
90,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **30 octobre 2017**
12 février 2018

16

Intro aux mécanismes de l'assurance emploi

Cette formation de deux jours permet aux participant(e)s de bien comprendre les mécanismes d'admissibilité à l'assurance-emploi afin de prendre en charge les dossiers d'assurance-emploi dans les milieux de travail et d'aider leurs membres en cas de perte d'emploi. La formation permet aussi de sensibiliser les participants et les participantes à la nécessité d'agir dans leur milieu de travail et dans leur communauté afin de revendiquer un meilleur régime d'assurance-emploi.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA
180,00\$ section locale non-affiliée

Dates: **10 et 11 mai 2018**

Autres formations

17

Suivi de jurisprudence du TAT

Cette formation s'adresse à toute personne intéressée par les décisions des tribunaux rendues en matière de santé et sécurité du travail, plus particulièrement à ceux et celles qui s'occupent des dossiers des personnes victimes d'une lésion professionnelle. L'objectif de la journée est de présenter, à travers quelques décisions intéressantes et jugements importants de la dernière année, une mise à jour récente de la jurisprudence en matière de santé et sécurité du travail.

Le salaire perdu par une participante ou un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.

Heures: 8h30 à 16h00

Coût: 45.00\$ Dîner inclus

Date: 29 mars 2018

La retraite

18

Négocier le RRFS-FTQ

Les régimes de retraite qui garantissent des rentes sont ceux que les travailleuses et les travailleurs privilégient. Or, ces régimes ne sont pas accessibles dans un grand nombre d'entreprises, notamment parce que le nombre de personnes salariées est insuffisant pour que le régime soit viable.

À l'initiative de la FTQ, un régime multi employeur d'un tout nouveau genre a été créé en 2008 grâce à un règlement de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Ce régime d'accumulation de rentes, dont la FTQ est le promoteur, accueille les groupes, petits et grands, issus de ses syndicats affiliés.

Cette session permet à la conseillère syndicale et au conseiller syndical de se familiariser avec les caractéristiques du Régime pour négocier son implantation là où il n'y a pas de régime à prestations déterminées.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: Gratuit. Une politique de remboursement des salaires, des frais d'hébergement et de transport s'applique selon les critères définis par une entente FTQ-Fonds. Cette politique s'applique pour les personnes qui ne sont pas des conseillers ou des conseillères, permanents ou permanentes des syndicats.

Date: 12 avril 2018 (en avant-midi)

Assurances collectives

19

Comprendre pour agir en assurances collectives

Depuis quelques années, les régimes d'assurances collectives subissent de fortes pressions en négociation à la suite de l'augmentation substantielle des coûts. Selon les prévisions, ces coûts continueront à augmenter, entre autres, avec l'arrivée de nouveaux médicaments, de nouvelles technologies et du vieillissement de la population. Nos régimes représentent donc une part grandissante de l'enveloppe monétaire lors des négociations. Nous ne pouvons plus négocier ceux-ci comme nous le faisons auparavant. Les dirigeants et les dirigeantes doivent mieux comprendre le fonctionnement de leur régime d'assurances collectives et les coûts qui y sont associés afin d'en assurer la pérennité et de bien défendre leurs membres dans les dossiers problématiques.

Cette session de trois jours s'adresse aux conseillères syndicales et aux conseillers syndicaux ainsi qu'à toutes les personnes ayant à négocier ou à comprendre le fonctionnement de la négociation et de la tarification des assurances collectives.

Heures: 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Coût: Gratuit

Date: 6, 7 et 8 février 2018

Activités spéciales

N'oubliez pas!

✓ ***DÉJEUNER BRANDY***

9 février 2018

✓ ***JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME***

8 mars 2018

✓ ***FÊTE DES TRAVAILLEURS***

1er mai 2017

✓ ***TOURNOI GOLFONDS***

À venir

Autres programmes de formation syndicale

D'autres programmes de formation syndicale sont susceptibles d'être offerts dans le but d'animer la vie syndicale régionale, au cours de la période 2017-2018. Le Conseil régional Québec et Chaudière-Appalaches peut, à votre demande, organiser un programme de formation syndicale en autant que le nombre de participant(e)s le justifie. Pour plus d'informations, veuillez communiquer à notre bureau en téléphonant au numéro suivant: **(418) 622-4941**.

À ne pas oublier

❖ Tous les programmes de formation syndicale seront tenus à **l'édifice FTQ au 5000, boulevard des Gradins**.

❖ Les participantes et les participants doivent s'inscrire **au moins dix jours avant la date prévue**.

❖ Veuillez faire parvenir vos formulaires d'inscription (page 19), incluant votre paiement à l'ordre de « Fonds d'Éducation CRQCA », à l'adresse suivante:

**Conseil régional FTQ Québec Chaudière-Appalaches
5000, boulevard des Gradins, bureau 120
Québec (Québec) G2J 1N3**

Téléphone: (418) 622-4941

Télocopieur: (418) 623-9932

Courriel: secretariatcrqca@videotron.ca

*Formulaire d'inscription - Programme d'éducation 2017-2018
(Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches)*

Programme de formation: _____

Date du programme: _____

Nom de la participante/participant: _____

Adresse: _____

(ville) _____ (code postal) _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel: _____

Section locale : _____ Chèque inclus : _____

Numéro de téléphone de la section locale : _____

Signature de la personne responsable

à la section locale: _____

Programme de formation: _____

Date du programme: _____

Nom de la participante/participant: _____

Adresse: _____

(ville) _____ (code postal) _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel: _____

Section locale : _____ Chèque inclus : _____

Numéro de téléphone de la section locale : _____

Signature de la personne responsable

à la section locale: _____